

// les mairies de quartiers simplifient vos démarches et répondent à vos attentes

Dans cinq mairies de quartiers, et uniquement sur rendez-vous

(La Serinette, Saint-Jean-du-Var, Sainte-Musse, 4 chemins des Routes et Pont-du-Las)

- Titres d'identité : passeport et carte nationale d'identité

Dans toutes les mairies de quartiers

- État civil : acte de naissance, mariage et décès, livret de famille
- Formalités administratives : certification conforme pour les administrations étrangères, légalisation de signature, certificat de vie, déclaration de vie commune, certificat de résidence, certificat de déclaration de changement de domicile
- Liste électorale : inscription et changement d'adresse sur Toulon
- Dossiers de demande de tarif préférentiel ou de gratuité pour le réseau de transport Mistral (sous conditions de profil et de ressources)
- Affichage et consultation des comptes rendu des séances du Conseil Municipal et des enquêtes publiques
- Mise à disposition du magazine municipal et consultation en version braille
- Diverses permanences institutionnelles

- Conseil de secteurs (permanence des élus)
Téléphoner au 04 94 36 30 11
pour connaître les jours et heures de présence

Mairie de quartier du Pont-du-Las

- Permanence de la CPAM :
Les mercredis et jeudis après-midi de 13h45 à 16h15
Uniquement sur rendez-vous (cf site ameli.fr)
- Le conciliateur : 1^{er} et 3^e lundi matin du mois
- Permanence de l'Aide Juridique (assurée par des avocats) :
Tous les vendredis après-midi de 14h à 16h20 (sur rendez-vous)

Marcelle Gherardi

Adjointe au Maire

Déléguée aux Mairies de quartiers





// mairies de quartiers



Notre cité est en mouvement. Dans les quartiers comme en centre-ville, les efforts se poursuivent pour embellir notre environnement, remettre à niveau les équipements publics et construire le Toulon de demain.

Cette amélioration de la vie quotidienne passe par l'écoute et le contact avec les Toulonnaises et les Toulonnais. Les mairies de quartiers jouent en cela un rôle essentiel. Elles sont des lieux d'accueil qui rendent la vie plus facile et l'administration plus proche de chacun de nous.

Mettre cette administration au service du citoyen c'est le placer au cœur de la démocratie, renforcer ses droits et lui permettre de gérer l'ensemble de ses relations avec celle-ci. Nos mairies de quartiers sont là pour simplifier vos démarches et répondre à vos attentes avec le maximum de rapidité et d'efficacité.

En développant les services de proximité et en privilégiant le contact direct avec les habitants dans chaque quartier, l'équipe municipale souhaite entretenir des relations privilégiées avec vous tous et pour vous tous.

Hubert Falco
Maire de Toulon



Mairies de quartiers

Pour assurer le lien entre la population, l'administration municipale, certains organismes sociaux et les élus, la ville de Toulon a mis en place un service public de proximité visant à améliorer le quotidien de tous les usagers.

Près de votre domicile, de votre lieu de travail, de vos lieux de loisirs... les agents municipaux des 6 mairies de quartiers réparties sur les 4 cantons que compte notre commune vous accueillent et traitent vos demandes.

Les Mairies de quartiers
sont ouvertes au public du lundi
au vendredi de 8h45 à 11h45
et de 13h45 à 16h45.

Un agent répond également aux besoins des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite en se rendant à leur domicile sur rendez-vous.

Le Service à Domicile
Prendre rendez-vous
au 04 94 36 36 66

Une permanence est assurée tous les samedis matins de 9h30 à 11h30, sauf pendant les vacances scolaires, à la Mairie de quartier du Pont-du-Las (04 94 36 37 41) et en alternance entre les Mairies de quartiers de Saint-Jean-du-Var (04 94 38 99 92) et de Sainte-Musse (04 94 36 47 82).

**Il est conseillé de téléphoner
avant de se déplacer.**





**Les demandes et les retraits
de passeports et de CNI se font
uniquement sur rendez-vous :**

- La Serinette : 04 94 46 59 69
- Saint-Jean-du-Var : 04 94 38 99 92
- Sainte-Musse : 04 94 36 47 82
- 4 chemins des Routes : 04 94 62 02 39
- Pont-du-Las : 04 94 36 37 41
- Mourillon : 04 94 36 34 68

SAINT-JEAN-DU-VAR

429 boulevard du Maréchal Joffre
Tél. 04 94 38 99 92

SAINTE-MUSSE

1624 vieux chemin de Sainte-Musse
(Maison des services publics)
Tél. 04 94 36 47 82

LA SERINETTE

974 avenue François Nardi
Tél. 04 94 46 59 69

MOURILLON

Rond-point de l'Artillerie marine
Tél. 04 94 36 34 68

// les mairies de quartiers simplifient vos démarches et répondent à vos attentes

Dans toutes les mairies de quartiers (Le Mourillon, La Serinette, Saint-Jean-du-Var, Sainte-Musse, 4 chemins des Routes et Pont-du-Las)

- Titres d'identité : passeport et carte nationale d'identité (dépôt et retrait uniquement sur rendez-vous)
 - État civil : acte de naissance, mariage et décès, livret de famille
 - Formalités administratives : certification conforme pour les administrations étrangères, légalisation de signature, certificat de vie, déclaration de vie commune, certificat de résidence, certificat de déclaration de changement de domicile
 - Liste électorale : inscription et changement d'adresse sur Toulon
 - Dossiers de demande de tarif préférentiel ou de gratuité pour le réseau de transport Mistral (sous conditions de profil et de ressources)
 - Affichage et consultation des comptes rendu des séances du Conseil Municipal et des enquêtes publiques
 - Mise à disposition du magazine municipal et consultation en version braille
 - Diverses permanences institutionnelles
- Conseil de secteurs (permanence des élus)
Téléphoner au 04 94 36 30 11
pour connaître les jours et heures de présence

Mairie de quartier du Pont-du-Las

- Permanence de la CPAM :
Les mercredis et jeudis après-midi de 13h45 à 16h15
Uniquement sur rendez-vous (cf site ameli.fr)
- Le conciliateur : 1^{er} et 3^e lundi matin du mois
- Permanence de l'Aide Juridique (assurée par des avocats) :
Tous les vendredis après-midi de 14h à 16h20 (sur rendez-vous)

Marcelle Gherardi
Adjointe au Maire
Déléguée aux Mairies de quartiers





// mairies de quartiers



Notre cité est en mouvement. Dans les quartiers comme en centre-ville, les efforts se poursuivent pour embellir notre environnement, remettre à niveau les équipements publics et construire le Toulon de demain.

Cette amélioration de la vie quotidienne passe par l'écoute et le contact avec les Toulonnaises et les Toulonnais. Les mairies de quartiers jouent en cela un rôle essentiel. Elles sont des lieux d'accueil qui rendent la vie plus facile et l'administration plus proche de chacun de nous.

Mettre cette administration au service du citoyen c'est le placer au cœur de la démocratie, renforcer ses droits et lui permettre de gérer l'ensemble de ses relations avec celle-ci. Nos mairies de quartiers sont là pour simplifier vos démarches et répondre à vos attentes avec le maximum de rapidité et d'efficacité.

En développant les services de proximité et en privilégiant le contact direct avec les habitants dans chaque quartier, l'équipe municipale souhaite entretenir des relations privilégiées avec vous tous et pour vous tous.

Hubert Falco
Maire de Toulon

